

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 28** Subvention (759.200 euros) et avenant avec l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle relative à l'attribution d'un acompte de 379.600 euros au titre de 2019 pour l'association du Festival d'Automne à Paris approuvée par la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association du Festival d'Automne à Paris un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association du Festival d'Automne à Paris, 156 rue de Rivoli 75001 Paris, au titre de l'année 2019, est fixée à 759.200 euros, soit un complément de 379.600 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 8381 ; 2019-03786

Article 2 : La dépense correspondante de 379.600 euros pour le fonctionnement est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**